

## Stop paradis fiscaux 13

Compte-Rendu de la rencontre du lundi 26 janvier 2015 à 14h au Conseil Régional PACA  
avec Sophie Camard à Marseille

Présents : Josette, Solange, Hélène, Marie-Thé, Claude K., Bernadette et Jean-François

Concernant les délibérations prises par les régions françaises dans la foulée des dernières élections sur la transparence financière au niveau des banques, ce fut un des premiers amendements d'EELV qui a été retenu à l'époque marquant une volonté de s'engager dans la lutte contre les paradis fiscaux.

L'application de la délibération en PACA s'est heurtée, au fait qu'il n'existe pas une liste officielle des paradis fiscaux. Cette liste change chaque année selon les Etats et selon les ONG. Par ailleurs, au départ en 2012, la région n'a pas eu accès aux marchés financiers.

La situation a changé sur ce dernier point puisque les banques reviennent vers la région PACA pour faire des propositions. Dans ce cas le premier critère qu'un élu doit faire valoir est bien celui du coût de l'emprunt. La Région a préféré agir par pragmatisme en laissant une large place à la négociation pour obtenir le meilleur taux tout en prenant en compte la réflexion engagée sur la question de la transparence financière.

La mise en place d'une banque pour les collectivités locales reste une priorité et cela devrait être opérationnel prochainement.

Sophie Camard nous remet un exemplaire du document réalisée par l'association des régions de France parue en décembre 2014 et ayant pour titre : transparence financière – étude auprès des établissements financiers et prêteurs.

Concernant les marchés publics et la possibilité de mettre des critères permettant à des entreprises locales non impliquées dans des paradis fiscaux de se positionner, Sophie Camard met en garde sur la mise en place de critères trop sévères qui pourraient faire suspecter la collectivité de favoritisme. Dans l'état actuel des règles européennes qui s'imposent à nous, il importe de respecter en premier le droit à la concurrence pour le choix des entreprises et dans ce cas la notion de paradis fiscaux n'est pas applicable.

Un échange a ensuite lieu sur la question du respect des obligations fiscales des entreprises qui devrait être un préalable à l'étude d'une offre. Nous évoquons la possibilité de faire le choix d'une entreprise après avoir pris connaissance de son Chiffre d'affaire et bénéfices réalisés en France et dans le monde ainsi que des impôts payés en France.

Sophie Camard nous rappelle la règle générale obligatoire pour tous les marchés publics :

Une déclaration sur l'honneur est demandée aux candidats et une fois que le marché est attribué en commission d'appel d'offre le titulaire doit présenter une attestation fiscale et sociale à jour. La collectivité n'a pas les moyens de s'assurer de la transparence des déclarations faites par les entreprises aux administrations fiscales et sociales

Avant de nous séparer, nous évoquons les prochaines élections prévues en décembre prochain. Jean-Yves Petit et Sophie Camard vont s'engager comme candidats en espérant un regroupement le plus large possible. Le président actuel, Michel Vauzelle a annoncé qu'il ne se représente pas

Concernant notre recherche de salle pour le forum du 9 avril, Sophie Camard nous donne les informations nécessaires pour demander la maison de la région si nous avons une réponse négative avec l'IEP à Aix.

